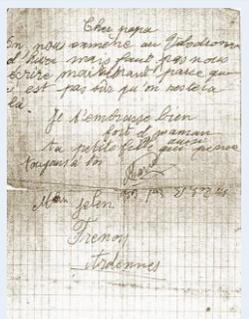


# LA DEPORTATION EN FRANCE : A TRAVERS LES LETTRES DE MARIE JEDEN

## La rafle du 16 juillet 1942.



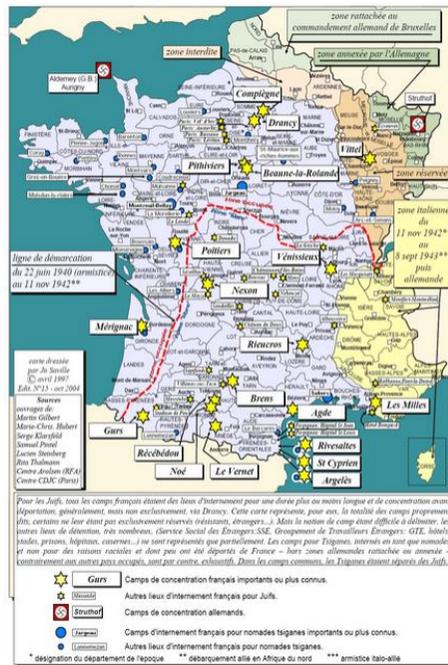
Les dernières lettres de la petite Marie Jelen, 10 ans, permettent de suivre son itinéraire.

Marie a été arrêtée à Paris, le 16 juillet 1942, lors de la rafle du Vél'd'hiv, avec sa mère. Elle écrit à son père, Icek Jelen, qui était travailleur agricole dans les Ardennes (zone de colonisation allemande), à Frénois, tout près de Sedan.

La famille est d'origine polonaise. Elle habitait Paris, 58 rue de Meaux, dans le XIX<sup>e</sup> arrondissement, où le père exerçait la profession de tailleur, dans une boutique. Le magasin fut fermé.

## UNE GEOGRAPHIE DES CAMPS

### La France des camps durant la Seconde Guerre mondiale



<http://www.crdp-strasbourg.fr/data/histoire/alsace-39-45/juifs.php?parent=10>

## L'extermination des enfants.

Trois jours après avoir écrit cette lettre, Marie Jelen a été déportée par le convoi n°35 qui est parti de Pithiviers (France) le 21 septembre 1942. Avec elle, 1015 autres personnes. Il y avait 163 enfants parmi eux car aucun enfant de moins de 16 ans n'a été libéré. Le convoi est arrivé à Auschwitz le 23 septembre 1942. La petite Marie Jelen est morte gazée à Auschwitz, le 23 septembre 1942



Les grandes rafles de l'été 1942 concernent pour la première fois des familles entières. Elles suscitent une réaction indignée dans une partie de l'opinion publique, jusqu'alors peu sensible aux persécutions commises contre les Juifs. Des institutions religieuses, des couvents, participent à l'accueil sous de fausses identités d'enfants, notamment ceux dont les parents étrangers sont enfermés dans les camps d'internement ou sont déjà déportés. Dans le milieu rural, des initiatives individuelles et spontanées se manifestent également.

Pour Pierre Laborie, la perte de confiance envers le régime de Vichy est aussi liée à la déportation des enfants alors que la Révolution Nationale avait fortement développé l'importance de la natalité, de l'enfant.

Les enfants juifs n'avaient pas commis de délit ou de crime, ils n'avaient pas attaqué l'armée allemande. Leur seul crime était d'être né Juifs ! Les enfants étaient aussi utilisés à des fins scientifiques. Joseph Mengele utilise les déportés pour ses expériences médicales notamment sur les jumeaux. Son objectif est de faciliter la reproduction des « êtres supérieurs que seraient les « aryens ».



Le 22 juin 1940, la France vaincue signe une convention d'armistice avec le régime nazi. Une ligne de démarcation établit une séparation entre une partie occupée au nord et une zone dite « libre » au sud sous autorité française. En zone occupée, les autorités allemandes appliquent une législation antisémite, inspirée par les lois du Reich. De sa propre initiative, et sans pression nazie, l'État français adopte le 3 octobre une loi définissant le « statut des Juifs ». Celle-ci concerne les deux zones. Certains secteurs d'activité leur sont désormais interdits. Pour comprendre ce choix, le renouveau de l'antisémitisme traditionnel n'est pas suffisant. La dépression des années 1930 avait déjà poussé à l'émigration des dizaines de milliers de réfugiés de l'Europe centrale et la France les a accueillis plus que tout autre pays. Dans une France affligée par le chômage, Vichy apparaît comme une réaction à cette immigration.



## La déportation vers Auschwitz : septembre 1942.

### Les conditions du voyage :

Le voyage s'effectuait par wagon de passagers ou à bestiaux. Les wagons étaient très petits mais parfois une centaine de personnes, voire plus, y étaient entassées. Il n'y avait aucune hygiène, ni nourriture, ni eau, ni climatisation, ni intimité. Le but était de les déshumaniser afin qu'ils n'opposent aucune résistance. Beaucoup attrapaient des maladies et mouraient avant d'arriver. Ils étaient tellement entassés que certains étaient asphyxiés et d'autre, déjà morts, étaient encore tenus debout par les autres passagers.

L'arrivée à Auschwitz était souvent perçue comme un soulagement par les populations déportées. Elles pensaient souvent être arrivées sur un nouveau territoire où elles allaient s'installer. Leurs sorts étaient gardés secrets pour éviter tout mouvement de résistance.

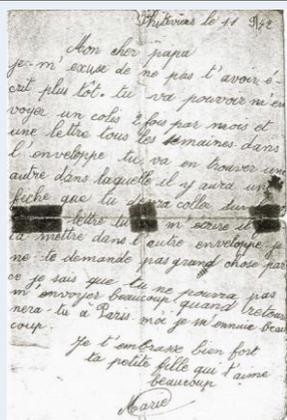
A l'arrivée, les personnes non aptes au travail (invalides, personnes âgées et enfants) étaient triées et envoyées dans les chambres à gaz.

### Le rôle de la SNCF dans la déportation



La question du rôle de la SNCF fait débat : l'entreprise était-elle contrainte par l'occupant allemand ou par le régime de Vichy pour la déportation et contribuer aux difficultés des voyages sans ordre. Il faudra attendre 2011 pour que le président de la SNCF, Guillaume Pepy reconnaisse les responsabilités de l'entreprise en tant que rouage de la machine nazie d'extermination et ouvre ses archives.

## Le transfert à Pithiviers : camp d'internement



Marie et sa mère Estéra sont transférées, avec des dizaines d'autres enfants, au camp de Pithiviers, dans le Loiret.

Ce camp a été construit avec l'objectif d'y héberger des prisonniers de guerre allemands. Après l'armistice du 22 juin 1940, il est utilisé pour des prisonniers de guerre français. Le gouvernement de Vichy transforma alors le camp en camp de transit pour les Juifs arrêtés lors des rafles. En 1942, six convois partirent de Pithiviers, il n'y eut que 115 survivants à la Libération, soit 1,8 % des déportés. Le camp de Pithiviers fut évacué en octobre 1943 pour être transformé en camp de concentration pour détenus politiques.



Photographie extrait de Nuit et Brouillard (A. Resnais, 1956)

A l'heure où l'administration française met en place un système compliqué de contrôle de la correspondance des internés, lettre n°2, la déportation des enfants a déjà été décidée plus haut.

Le 19 septembre 1942, le secrétaire général de la police, Bousquet adresse un courrier au préfet régional d'Orléans pour lui demander « de ne pas s'opposer au départ des juifs internés au camp de Pithiviers ».

Reinhard Heydrich se rend à Paris le 5 mai 1942 afin d'installer le général SS Karl Oberg comme chef de la SS et de la police en France et lancer la préparation des déportations massives. Début juin, Oberg entame des négociations avec les autorités françaises sur l'organisation et les conditions de mise en œuvre de l'arrestation, du transfert et de la déportation des Juifs de France aboutissant à la signature d'un accord officiel avec René Bousquet, secrétaire d'État à la Police de Vichy représentant le gouvernement, le 2 juillet 1942

« Je demande donc une décision urgente par télex pour savoir si, par exemple à parti du quinzième convoi de juifs partant de France, nous pouvons inclure également des enfants de moins de 16 ans ». Durant la seconde phase, après s'être attaqués aux Juifs apatrides et étranger, il décida de s'attaquer aux juifs naturalisés en France après 1919.

Cité par Serge Klasferld, Vichy-Auschwitz, tome I, Fayard, 1983